CAMPING DU PETIT PONT/OMBRE ET SOLEIL** SAISON 2008
CONDITIONS GENERALES DE VENTES

En faisant une demande de séjour, vous prenez l'engagement de respecter les dates de séjours. **Les dates de réservation correspondront aux dates de facturation.** La réservation d'emplacement se fait au moyen d'un bon de réservation que vous nous retournez accompagné d'un chèque d'acompte de 50 euros. La réservation ne devient ferme qu'à la réception du chèque d'acompte et du retour du bon de réservation signé par les deux parties. La décision définitive de l'acceptation de la réservation ainsi que l'attribution des emplacements dépend uniquement du CAMPING.

SEJOUR

Les arrivées et les départs se font tous les jours de la semaine. Les départs doivent se faire au plus tard à 12HOO. Passé ce délai, il sera compté une journée supplémentaire.

ANNULATION

L'acompte de 50 euros, concernant les emplacements nus (41 €) et les frais de gestion/réservation (9 €), ne sera en aucun cas remboursé. Il est possible de souscrire à une assurance annulation de la FFCC (formulaire à nous demander) ou autres contrats.

ARRIVEE TARDIVE

Toute arrivée tardive devra être signalée sous 24H. A défaut, la direction disposera de l'emplacement. Le contrat de réservation sera alors annulé et l'acompte versé lors de la réservation ne sera pas restitué.

INTERRUPTION DE SEJOUR

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé.

REGLEMENT DU SEJOUR

Le règlement s'effectue la veille du départ sous déduction de l'acompte éventuel. Pour un séjour d'une journée, le règlement d'avance vous sera demandé.

CONTRAINTES

Le règlement intérieur du camping s'applique à tous. Chaque client s'engage à s'y conformer. En cas de non-respect de celui-ci, le camping est autorisé à procéder à l'expulsion du client concerné sans aucun remboursement de la totalité du séjour réservé. Le client s'engage à être couvert par une assurance responsabilité civile. L'utilisation des barbecues au charbon de bois est tolérée sous réserve d'une grande prudence. Il faut éviter de suspendre du linge ou autre sur des fils tendus entre les arbres, arbustes… Il est interdit de faire du bruit entre 23H00 et 7H45. Les lumières extérieures dans les tentes ou caravanes seront éteintes à partir de 23H15. Passé cet horaire, il est autorisé d'utiliser des bougies. Le campeur a accès à l'ensemble des jeux du camping. Tout visiteur devra signaler son entrée et s'acquitter d'une redevance : son véhicule devra stationner sur le parking du camping.

ANIMAUX

Les animaux sont autorisés dans le camping sous certaines conditions. Ils doivent être tenus en laisse et ne doivent pas rester seuls sur les emplacements. Toutes déjections éventuelles devront être ramassées par leur propriétaire. Il est obligatoire de fournir à votre arrivée, le carnet de santé à jour notamment en ce qui concerne la vaccination contre la rage (antirabique). Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

PISCINE

La piscine est strictement réservée à la clientèle du camping. Son accès est gratuit. La clientèle doit se conformer au règlement inscrit à l'entrée de la piscine. Il est interdit dans l'enceinte de la piscine de courir, de sauter et d'utiliser des accessoires (ballons, masques, bouées gonflables ventrales…). Le port du maillot de bain est obligatoire (short et caleçon interdits). Pour des raisons de sécurité, l'enfant doit être sous la responsabilité et la surveillance d'un adulte. La piscine n'est pas surveillée. L'accès de la piscine est strictement interdit aux enfants non accompagnés. Les horaires d'ouverture sont de 10H30 à 12H30 et de 14H00 à 18H30.

Pour tous litiges, le tribunal de Commerce de Marennes est seul compétent.

SARL Camping du Petit Pont au capital de 8 000 euros- RCS de Marennes B 441 058 781- Code APE 552 C

A titre indicatif, nous souhaiterions savoir par quel moyen vous nous avez connu. MERCI

- **INTERNET** : www.camping-dupetitpont.com www.camping-atlantique.com www.pagesjaunes.fr www.campingfrance.com www.ancv.com AUTRES : ……
- **GUIDES** : locations loisirs pages jaunes guide accueil Royan Michelin HPA Vacances vertes et bleues ANCV AUTRES……
- **AUTRES** : Ancien client……recommandation……AUTRES……